



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

Plan national de mobilisation des filières et des territoires pour les emplois et les métiers dans une croissance verte

AXE 1

STRATEGIE NATIONALE

Programme 1: Identifier les métiers de la croissance verte

Présentation de l'observatoire national des emplois et des métiers de la croissance verte

1 – Contexte de la mesure

La première phase des travaux du plan national de mobilisation (septembre 2009 – janvier 2010) a abouti à un constat unanime : les analyses nécessaires pour élaborer un plan d'action visant à adapter emplois et formations au tournant vers la croissance verte se heurtent à l'état encore parcellaire et disparate des connaissances, notamment sur :

- les gestes professionnels futurs des métiers de la croissance verte pour estimer quel est le degré de changement à attendre et quels pourraient être les « nouveaux » métiers ;
- l'identification et le suivi des emplois « verts ».

Le travail juste entamé en première phase devait être poursuivi et renforcé avec fort souci de partage et de coordination :

- Le périmètre des « emplois et des métiers liés à la croissance verte » nécessite d'être défini plus précisément et doit faire l'objet d'études continues compte tenu de l'impact de l'innovation sur ces métiers. Ces questions de définition sont actuellement précisées par le système statistique à l'échelon national ou communautaire (cf « *les éco-activités et l'emploi environnemental : périmètre de référence – Etudes et Documents n°10- juillet 2009 MEEDDM-CGDD* ») ;
- L'impact sur l'emploi doit également être apprécié ;
- Les mutations concrètes des compétences requises et, partant, des diplômes, formations, stratégies des entreprises et des demandeurs d'emplois doivent être à la fois observées et anticipées.

2 - Une action concertée d'observation nationale des emplois et des métiers, articulée avec l'observation régionale et locale

A. Objectif et contenu de la mesure :

Rassembler dans un espace de mise en commun les données d'observation et de statistiques disponibles dans le cadre des observatoires existants, conduire les études complémentaires nécessaires

- Identifier le potentiel d'emplois nouveaux par filière et par territoire
- Identifier les métiers qui devront connaître des évolutions de leur profil de compétences pour s'adapter aux nouveaux référentiels
- Identifier les métiers en décroissance et les compétences associées transférables
- Réaliser un ensemble d'outils d'observation et d'analyse des emplois liés à la croissance verte

- Clarifier l'ensemble des enjeux de la croissance verte liés à la problématique de l'adéquation des formations aux emplois
- Associer les observatoires territoriaux et les observatoires de branches pour définir la stratégie nationale de développement des métiers

Cette observation a ainsi pour finalité d'adapter les compétences métiers afin que les entreprises disposent de ressources humaines qualifiées pour répondre à la demande et d'optimiser les parcours d'insertion des différents publics.

B. Missions :

L'observatoire consistera en une structure de concertation et de travail entre les différents intervenants sous l'égide du Commissariat général au développement durable.

Sur la base de travaux méthodologiques qu'il rassemblera, effectuera ou fera effectuer pour son propre compte, l'observatoire national des emplois liés à la croissance verte a vocation à fournir un diagnostic partagé sur les emplois, les métiers et les formations de la croissance verte.

Il devra notamment :

- a) identifier et mesurer les activités économiques, les emplois, les métiers et les professions liés à la croissance verte. Pour cela, trois périmètres d'emploi sont considérés :
 - 1) les emplois « verts » (ou environnementaux) des éco-activités ;
 - 2) les emplois directs associés aux produits adaptés qui n'ont pas une finalité environnementale mais qui ont un meilleur impact sur l'environnement que les autres produits de même usage ;
 - 3) les autres emplois, indirects, générés par la production et la commercialisation de l'ensemble des produits contenus dans les périmètres définis aux points 1 et 2.
- b) créer un suivi statistique des emplois et métiers liés à la croissance verte, en lien avec les travaux équivalents effectués au niveau international ;
- c) fournir une analyse des impacts de la croissance verte (y compris les impacts négatifs) sur l'ensemble de l'économie ;
- d) examiner les évolutions sociodémographiques des emplois concernés par les activités sus mentionnées ;
- e) analyser les types de recrutements, internes ou externes ;
- f) Identifier les compétences requises et les formations nécessaires pour répondre aux besoins des employeurs et accompagner les personnes concernées par ces changements ;
- g) Identifier les possibilités de déclinaison territoriale des analyses conduites.

L'observatoire rapportera ses travaux auprès du comité de pilotage national du plan de mobilisation. Il produira annuellement un bilan de son activité, comprenant notamment une synthèse de ses résultats d'observation.

C. Organisation des travaux de l'observatoire :

L'intitulé de l'observatoire

Il est essentiel de promouvoir l'intitulé in extenso de l'observatoire : **observatoire des emplois et des métiers liés à la croissance verte**. D'une part, l'enjeu de transformation des métiers (sur les plans qualitatifs et quantitatifs) découle de celui des emplois ; d'autre part, il s'agit de traiter l'extension du périmètre de suivi des éco-activités à l'ensemble de la croissance verte, en prenant en compte la totalité des impacts (créations, adaptations et destructions d'emplois).

Composition

L'observatoire comprendra les représentants du Commissariat général au développement durable (CGDD) du ministère de l'Ecologie (MEEDDM), de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), de la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares), du Centre d'études et de recherche sur l'emploi et les qualifications (Céreq), du Centre d'analyse stratégique (CAS), de la Direction générale du trésor et de la politique économique (DGTPE), de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), de Pôle Emploi, de l'Association pour la formation professionnelle des adultes (Afp) et du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), ainsi que des représentants d'observatoires régionaux compétents sur l'emploi et la formation.

Pour la représentation des observatoires prospectifs des métiers et des qualifications des branches, l'observatoire comprendra des représentants d'observatoires de branches, ou des représentants de l'observatoire national des métiers et des qualifications mentionné par l'article 31 de l'accord national interprofessionnel du 7 janvier 2009 sur la formation professionnelle quand il sera créé.

L'observatoire pourra faire appel à des organismes ou à des études complémentaires pour compléter ses évaluations. Il sera animé par le Service de l'observation et des statistiques (SOeS) du Commissariat général au développement durable.

Une structure de concertation et de travail

L'observatoire n'a pas vocation à être une structure décisionnelle ou d'orientation sur les questions de croissance verte ; il s'agit avant tout d'une enceinte de concertation et de travail destinée à produire des méthodes et des chiffrages de référence. Le choix des intervenants au sein de l'observatoire national des emplois et métiers liés à la croissance verte procède de leur compétence technique propre aux différentes questions abordées.

La mission des organismes et services partenaires au sein de cet observatoire consiste à fournir les appuis techniques permettant d'avoir une vision cohérente et transversale des différents enjeux soulevés par le plan national. La réunion des compétences de chacun permet d'énoncer des objectifs opérationnels rassemblés dans un « programme de travail de l'observatoire ».

Organisation et moyens

L'observatoire se réunira dans les locaux du Centre d'analyse stratégique, lieu et organisation adaptée à faciliter la concertation interministérielle.

Les organismes partenaires apporteront leurs moyens propres à l'observatoire national qui fonctionnera en réseau avec une animation SOeS/CGDD. Le cas échéant, un financement spécifique pourra être attribué, au vu de l'opportunité du projet, dans le cadre des axes de travail qui ont été prédéfinis.

D. Programme de travail de l'observatoire :

Les travaux menés par l'observatoire visent à répondre à trois familles de questions : estimer de façon globale les évolutions d'emploi liées à la croissance verte ; préciser le contenu en qualification et les évolutions des emplois ; rendre compte des diverses mobilités afin de comparer les ressources et les besoins en main d'œuvre associés aux métiers concernés.

Des choix seront à opérer : le périmètre définissant les emplois liés à la croissance verte déterminera aussi celui des métiers et des besoins en main d'œuvre. Ce périmètre est nécessairement lié à la disponibilité ou à la faisabilité de certaines estimations statistiques. Par ailleurs, les métiers de la croissance verte sont souvent des métiers traditionnels ou transversaux à de nombreux secteurs. Faut-il pour autant traiter tous ces métiers ? Peut-on rechercher systématiquement les deux termes de la balance entre l'offre et la demande de main d'œuvre ?

Ces questions préliminaires soulignent la possibilité d'élargir ou de restreindre les visées de l'observatoire. Les travaux se rattachent à 4 grands axes de travail.

- Le périmètre de la croissance verte et le suivi statistique des emplois
- Les impacts sectoriels et macro-économiques de la croissance verte sur l'emploi
- Les professions des actifs en emploi, les secteurs d'activité : évolutions et caractéristiques
- Le marché du travail, les recrutements et les mobilités, l'adaptation des formations aux publics et aux évolutions technologiques

Ces grandes orientations seront portées par 4 groupes de travail distincts :

- ⇒ Groupe de travail 1, animé par le SOeS : identification des emplois et évaluation du nombre d'emplois directement liés à la croissance verte
- ⇒ Groupe de travail 2, animé par le CAS : impact macro-économique global sur l'emploi lié à la croissance verte
- ⇒ Groupe de travail 3, animé par Pôle Emploi : métiers, recrutements et formations ; à savoir évolutions des emplois par activités et par professions, les recrutements et mobilités, les différentes catégories de publics et les tensions sur le marché du travail, l'adaptation de la formation continue.
- ⇒ Groupe de travail 4, animé par la sous-direction de l'intégration des démarches de développement durable par les acteurs économiques (IDAE) du Commissariat général au développement durable : animation des expérimentations régionales lancées dans le cadre du plan national, partage des études, observations et outils, articulation des questions transverses à celles des 3 autres groupes

A partir d'un périmètre de définition de la croissance verte, ce programme de travail sera constitué d'un ensemble de travaux d'études, de méthodes d'analyse et de suivis statistiques portant sur les déterminants macro-économiques, les évolutions de l'emploi et des qualifications, les écarts entre les besoins de l'appareil productif et les disponibilités en main d'œuvre, quantitatives et qualitatives. L'observatoire n'aura pas à fournir d'évaluation de l'efficacité des dispositifs et mesures mis en œuvre dans le champ de la croissance verte ni à formuler des propositions ou des recommandations.

E. Calendrier actualisé

- lancement des travaux de l'observatoire national de l'emploi et des formations : janvier 2010 ;
- mise en place des groupes de travail sur les emplois et métiers liés à la croissance verte (1^{er} trimestre) ; élaboration des programmes d'études et de suivis statistiques ;
- adoption du programme de travail national de l'observatoire pour chaque thème : mai 2010 ;
 - première proposition de périmètre de la croissance verte (pour le suivi des métiers et des emplois),
 - éléments de méthodologie d'évaluation des impacts (sur l'emploi),
 - estimation des écarts entre les besoins de l'appareil productif et les disponibilités en main d'œuvre, quantitatives et qualitatives : exposé de la démarche et premiers éléments.
- 3^e réunion de l'observatoire (8 octobre 2010) : première restitution (chiffrages et méthodes) en vue d'un diagnostic partagé ; accueil des premières régions expérimentatrices
- premier bilan et synthèse de l'activité des groupes de travail de l'observatoire: décembre 2010 ;
- lancement d'un exercice de prospective emploi / formation : mars 2011 ;

- bilan global d'activité et synthèses des travaux d'évaluation ; principales orientations de l'exercice de prospective emploi / formation liés à la croissance verte : décembre 2011 ;
- bilan (document de synthèse) de la prospective sur les emplois et métiers liés à la croissance verte : décembre 2012.

F. Restitution des travaux de l'observatoire :

Les travaux de l'observatoire seront rassemblés et mis à disposition des partenaires, puis des comités de filière, sur un site extranet dédié. Une procédure de validation à définir permettra d'organiser, dans un deuxième temps, une diffusion plus large (sur internet) des travaux.